



## Contrat de travail Tripartite

Par **mimio**, le **07/05/2019 à 19:27**

Bonjour, j'étais embauché dans filiale A depuis 2008 en Métropole. En 2018 j'ai accepté un poste en Guadeloupe dans une filiale du groupe (avec une possibilité de retour en métropole dans un poste équivalent) j'ai signé une période d'essai de 3 MOIS renouvelable. A ce jour la filiale B a rompu ma période d'essai et ne souhaite pas me garder.  
1: Puis je contester cette période d'essai ?  
Puisque mon employeur connaissait mes compétences et m'a dirigé vers ce poste.  
2: j'étais délégué du personnel dans la filiale A.  
Que puis je faire ?

Par **morobar**, le **08/05/2019 à 08:24**

Bonjour,  
Une seule chose, réintégrer la société "A".  
Vous pouvez bien sûr contester la rupture de la période d'essai avec peu de chance de prospérité puisque l'employeur n'a pas besoin de la justifier.

Par **mimio**, le **08/05/2019 à 19:50**

Merci morobar